L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1874. 46me Année.

DUPUOY & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 9 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., aux Nos. 52 et 54 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — marchandises sèches, lingerie et "notions."

Café! Café!—Voir l'annonce de D. E. Murphy, entrepôt. 11

Grant-César.

Les lecteurs de l'*Abeille* se souviennent peut être de l'article ironique "Vive l'Empereur" que nous inspira le projet de possession nocturne du Capitole de la Louisiane par les soldats de Grant. Cette outrageuse atteinte aux droits d'un des Etats de l'Union, nous paraissait un présage du sort que réservait à la république tout entière le soldat taciturne qu'une majorité aveugle avait mis deux fois à sa tête. Un homme capable de faire envahir les salles d'une législature locale par un soldatesque pour y installer une assemblée de son choix en opposition avec l'assemblée légalement élue, ne devait pas montrer plus de respect pour la législature nationale lorsque cette législature ne voudrait plus servir son ambition.

L'occasion ne s'est pas encore présentée pour le général Grant de se mettre en opposition avec le Congrès et nous ne croyons pas qu'il en arrive à un 18 brumaire. Tourner une position est d'ailleurs plus dans les habitudes des généraux yankees que de l'emporter d'assaut. Mais il n'est pas douteux pour nous que Grant ne songe à se maintenir au pouvoir *per fas et nefas*. Ses plans ne nous sont pas encore connus et peut-être ne sont-ils pas bien arrêtés, mais l'intention ou plutôt la détermination prise par Grant de rester à la tête de la République ne fait plus de doutes pour nous.

Une nouvelle preuve de cette détermination vient d'être mise au jour par une assez curieuse correspondance adressée au *Herald* des sources de la Virginie occidentales "White Sulphur Springs."

Cette correspondance rappelle qu'au mois de juin dernier, Grant alla rendre visite à sa tante, madame Tompkins, qui le reçut à Charleston, Virginie occidentale, chez son gendre le colonel Swann. Le 25 août dernier, le colonel Swann a prononcé dans la convention républicaine du 3e district congressionnel de l'Etat, un éloge véritablement dithyrambique de son cousin le Président. Nous n'en citerons que cet extrait :

"A la tête du gouvernement *se tient et se tiendra pendant un grand nombre d'années* un homme en qui tous ont confiance et qui se montrera à la hauteur des épreuves du présent, comme il a été à la hauteur des épreuves du passé et comme il sera à la hauteur des épreuves de l'avenir —un homme juste pour tous. Il conservera à l'Est ses Bons, au Sud ses droits et sa civilisation et aux affranchis leurs droits égaux. Un homme qui donnera à l'Ouest les moyens de transport et qui trouvera pour la nation une solution à ses troubles financiers, etc."

Ainsi, Grant est l'homme providentiel qui doit rester à la tête de la nation pendant un grand nombre d'années et qui doit, grâce à sa haute sagesse, donner satisfaction à tous les vœux, à tous les droits, au Nord, à l'Ouest, au Sud et à l'Est. Venant d'un allié, le panégyrique, bien que suspect, n'aurait pas grande importance, si son auteur n'en était tenu à un éloge platonique ; mais il a donné une forme pratique à son désir.

Dans un caucus de cette convention, le colonel Swann n'a pas hésité à déclarer que Grant était candidat pour une réélection et il a recommandé l'adoption d'une résolution qui engageât le parti républicain à cette candidature. Sa proposition a été accueillie comme inopportune. Mais, venant d'un homme qu'il y a tout lieu de croire autorisé à la faire, cette déclaration sur la candidature de Grant ne laisse plus le moindre doute.

Grant entend être candidat et il entend être élu en dépit de l'opposition et en dépit des conventions de son propre parti. Voilà pourquoi il entreprend une nouvelle campagne militaire dont l'objet est de maintenir sous le contrôle de ses maréchaux et autres officiers sous sa dépendance, le gouvernement des Etats du Sud. Quelle influence aura sur les destinées de la république américaine cette ambition tenace du président, c'est ce que l'avenir seul peut nous apprendre !

Un nouvel acte d'arbitraire.

Tout citoyen des Etats-Unis a le droit de porter des armes ; ce droit est garanti par la Constitution fédérale qui le garantit de réunion et d'association. M. Kellogg vient de fouler aux pieds toutes les garanties constitutionnelles en faisant saisir par ses sbires des caisses d'armes qui sont une propriété particulière. Nous ignorons sous quel prétexte cette saisie a eu lieu, mais tous les prétextes sont bons à un usurpateur qui voit des conspirateurs dans tous les citoyens qui lui sont opposés.

Des mesures légales vont être prises pour forcer Kellogg à restituer les armes qu'il a fait capturer comme si la Nouvelle-Orléans pouvait être traitée en ville conquise.

Mais, enhardi par l'espérance de pouvoir se mettre bientôt sous l'égide des baïonnettes fédérales, l'usurpateur osera peut-être employer encore une fois sa police pour résister aux ordres des Cours civiles. Il surgirait de là des complications dont nous ne saurions prévoir l'issue, mais nous espérons qu'il se trouvera à la Nouvelle-Orléans des juges assez fermes pour faire respecter la propriété des citoyens et pour forcer Kellogg et ses janissaires à obéir aux ordres de la justice.

M. Kellogg qui a armé les nègres à la Nouvelle-Orléans et dans les paroisses avec les armes mises par les Etats-Unis à la disposition de l'Etat, a la prétention d'empêcher les citoyens blancs de s'armer.

C'est parfaitement dérisoire et cette tentative de sa part ne servira qu'à engager même les moyens les plus paisibles à se procurer une arme pour la protection de leurs foyers et de leurs familles.

La saisie d'hier vaudra nombre de recrues aux sociétés de tir et aux organisations de protection mutuelle qui ont déjà pris une très grande extension à la Nouvelle-Orléans.

Les démocrates et les conservateurs n'ont jamais songé à engager un conflit armé avec l'usurpateur ; si un conflit survient, il sera donc le résultat des actes arbitraires de celui-ci, et M. Kellogg en aura toute la responsabilité.

C'est la foi qui sauve.
Cherchez en votre étoile
Et prenez à la loterie ;
Prenez surtout un bon numéro;
Vous gagnerez sûrement.
C'est la foi qui sauve.
Croyez en votre étoile
Et prenez à la loterie ;
Prenez surtout un bon numéro;
Vous gagnerez sûrement.

Les meubles, Victoria de chambre à coucher, le meilleur marché, $60 seulement en complet, se vendent chez Joe B. Hubbard, 122 Remparts.

—Les journaux de Lyon racontent qu'un M. V.... vient de mourir après avoir écrit et signé de sa propre main la circulaire suivante, qui a été envoyée à chacune de ses connaissances :

"Monsieur,

"Avant de me séparer de mes amis et connaissances, il m'est agréable de vous prier de vouloir bien assister au simple convoi, service et enterrement de votre serviteur.

"On se réunira à la maison mortuaire, rue....., le lundi 17 août 1874, à huit heures trois quarts du matin, pour se rendre au temple du Seigneur, et de là au séjour du niveau réel de l'égalité.

"Agréez les salutations sincères de votre tout dévoué.

"....."

"Mon épouse, mes enfants, mes petits-enfants et toute la famille vous prient également d'y assister.

"Lyon, le 14 août 1874."

La prochaine Législature.

Nous avons annoncé que nous proposerions un programme d'engagements à soumettre aux candidats qui seront présentés pour la législature. Comme les élections à la convention de paroisse n'ont lieu qu'en octobre et comme les évènements de chaque jour ont absorbé notre attention, nous avons ajourné la rédaction de ce programme mais nous ne perdons pas de vue cet important sujet.

L'*Abeille* n'a jamais hésité à dénoncer les démocrates qui se sont laissés entraîner dans le courant de la corruption du régime radical soit dans les législatures soit dans les conseils de ville. Elle a stigmatisé les apostasies, les trahisons et les faiblesses de ceux qui ont trahi leur mandat ou qui n'ont pas su le remplir avec l'énergie et la fermeté qu'exigeaient les circonstances, et elle saura remplir sa mission dans cette élection comme elle l'a toujours fait.

La partie importante de l'élection de novembre c'est, pour le peuple, le choix des candidats à la législature, pour les chercheurs de places le choix des candidats aux emplois obbrement payés de la paroisse d'Orléans. Malheureusement, ceux qui sapirent à ces emplois lucratifs ont intérêt à ce que la législature ne vienne pas rogner leurs émoluments et tout en travaillant au succès de leurs candidatures, ils s'efforceront aussi de faire échouer les candidatures législatives qui pourraient être trop favorables aux réformes. Or, jusqu'à présent, ce sont les mêmes délégués à la convention de paroisse qui ont eu à décider du choix de toutes les candidatures et les séances de la dernière convention démocratique de paroisse ont montré à quel point le système était vicieux.

Peu importe au public en général quel sera le titulaire d'une sinécure qui rapporte cent mille piastres, mais comme cet argent sort de la poche du public, il lui importe beaucoup que la sinécure soit supprimée, et que les salaires ou émoluments des places publiques soient réduits à une juste mesure, proportionnellement à l'importance et à la responsabilité de la position.

Or, si le public qui paie, laisse les chercheurs de places contrôler les élections de délégués à la convention, il est clair qu'il verra lui échapper le but qu'il poursuit—la réforme. Et, comme la misère a mis des milliers de gens sur le pavé, il en résulte que le nombre des aspirants aux emplois est décuplé, ce qui ne tend pas à diminuer les intrigues aux quelles donne lieu toute élection primaire.

Si tous les citoyens qui ne sont pas intéressés au triomphe de tel ou tel candidat et qui n'ont en vue que l'intérêt général, qui est le leur, voulaient se donner la peine d'aller voter aux élections primaires, il y aurait lieu d'espérer que les délégués choisis seraient les citoyens les plus recommandables du ward et que le choix d'une convention ainsi formée serait excellents. Mais, malgré toutes les recommandations de la presse, il y a toujours quantité d'électeurs qui s'abstiennent de prendre part à ces opérations primaires, et ce ne sont pas ceux qui se plaignent le moins lorsque les choix des délégués et des candidats sont mauvais ou lorsque l'élu pour lequel ils ont dû voter, désapprouve ses comptricants comme cela est arrivé si souvent.

Nous espérons que l'importance de l'élection actuelle stimulera le zèle des plus indifférents, mais comme nous connaissons par expérience la force des coteries dans les assemblées primaires, nous ferons une suggestion relativement au choix des candidats à la Législature, c'est de faire nommer ces candidats directement par les électeurs inscrits de chaque ward en même temps que les délégués à la Convention. Les électeurs nommeront ainsi eux-mêmes leurs candidats à la Législature, après que les noms de ceux-ci auront été publiés à l'avance et le choix des mandataires du peuple à l'Assemblée législative ne sera plus à la merci des marchés et des tripotages auxquels donne lieu la répartition des places municipales.

Nous soumettons cette suggestion aux citoyens. Toute assemblée de ward a le droit de l'adopter et de la mettre en pratique, comme elle a le droit de présenter aux candidats un programme de réformes qu'il devra s'engager à suivre. Nous indiquerons prochainement les points qui doivent, selon nous, former les bases de ce programme. Nous avons voulu simplement, aujourd'hui, appeler l'attention des électeurs sur l'importance des choix à faire pour la législature et sur la nécessité d'adopter pour la désignation des candidats une méthode qui offre plus de garantie que l'ancienne.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sauvier de la Louisiane* :

—Le journal "Attakapas Register," dont le matériel a récemment été en partie détruit à Franklin, par des personnes inconnues, quittera probablement cette ville, et s'établira ou compte s'établir à Bracelier City.

TEMPS ET RÉCOLTES.—A la fin, nous avons eu une abondance de pluie dans presque toutes les localités, et il en résulte une amélioration marquée dans toutes les récoltes.

Le sec prolongé semblait être favorable au coton, qui mûrissait rapidement, et la chaleur empêchait l'incubation et le développement de la chenille ; et *sale par*, que nous ayons entendu dire dans l'ouest de la Louisiane, n'a résulté aucun dommage sérieux par cet insecte. La cueillette se fait dans de bonnes conditions, et la récolte sera dans les Attakapas, supérieure à toutes celles de quelques années précédentes.

La récolte de cannes sur le Tèche, laisse beaucoup à désirer ; mais il est à croire que les pluies récentes l'améliorerent sensiblement.

A Lafourche, Terrebonne, Assomption, ainsi que dans quelques autres parties de l'Etat, la récolte est meilleure que l'année dernière ; et malgré la perte par l'inondation, le total de la récolte de l'Etat, sera supérieur au dernier.

La récolte de maïs dans nos paroisses est excellente ; dans quelques autres, elle sera insuffisante.

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE AVENIR.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de M. Jose Barba, rue de la Vieille-Levée 235, qui vient de recevoir de Marseille et a à vendre du vin rouge, du vin de Cette et des caisses de papier à cigarettes.

VINS, HUILE, ETC.—M. Ant. Lanata, rue Jefferson 9 et 11, entre les rues Chartres et Levée, vient de recevoir par le navire *Arcar*, de Marseille, et a à vendre une grande consignation de vins de divers crus, d'huile d'olive de Pugot et de Plamiol, de Genièvre de Hollande, de vinaigre de vin blanc et de divers articles alimentaires ; tous ces produits portent les meilleures marques. Voyez l'annonce.

Meubles de salon, à $66 et audessus, chez Joe B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Dans quatre jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Dans quatre jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Dans quatre jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Dans quatre jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Dans quatre jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.

ADJOURNEMENTS.—Nos. 170, 171, 172, et 173. Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de J. G. McLearn, C. Schnderer, Peter Werckle et A. C. D. Barbier. Payable au bureau de l'association "Mutual and Benevolant Life Insurance" de la Louisiane, rue du camp, No 19.

M. Gaston Jollivet a fait dans le *Gaulois* de très jolis vers sur l'accident arrivé à Victor Hugo. Nous nous contentons de donner deux quatrains :

Sur une charrette une poutre.
Obstruait un chemin étroit;
Olympio vent passer outre :
La poutre entre dans son oeil droit :

Aux lois du sort il faut souscrire :
Hélas ! quand on a vu trop bien
Des pailles dans l'oeil de l'Empire.
On voit des poutres dans le sion.

CHRONIQUE DE LA VILLE

La situation.

La brigade métropolitaine était sous les armes hier soir. La ville est restée sans un agent de police et les différentes stations étaient fermées et gardées par des sentinelles.

Devant la maison du pseudo-gouvernement métropolitains, couchés dans l'herbe sur le terrain neutre ont monté la garde pendant toute la nuit. Il devait y avoir une vingtaine d'autres à l'intérieur, prêts à protéger son excellence radicale si ses jours étaient mis en danger.

Si Kellogg a si peur qu'il se croit obligé de s'entourer de ses janissaires, pourquoi ne quitte-t-il pas la Louisiane où tout le monde le méprise souverainement, et comment ose-t-il commettre journellement des actes arbitraires qui ne peuvent que le rendre plus odieux encore,—si c'est possible,—à notre population ?

Kellogg ne peut-il donc pas être franchement hardi ou franchement poltron?

Une saisie d'armes par la police.

Hier, comme un camion, qui transportait une caisse d'armes, passait au coin des rues Camp et Canal, plusieurs officiers de police ayant à leur tête l'agent spécial Pecora se sont présentés et se sont emparés des armes qu'ils ont fait apporter à la station centrale.

Cette saisie arbitraire était *autorisée* par un mandat que l'agent Pecora s'était procuré et qui portait d'un simples pour une révolution.

Nous n'avons pu savoir quel était le signataire de cet ordre, mais ce doit être probablement le juge Atocha ou le juge Stace.

Nous apprenons que les propriétaires de ces armes ont chargé M. Ellis, comme avocat, de faire application devant la sixième Cour de district pour que leur propriété leur soit rendue.

Les ignoures noirs.

Les nègres se réunissent tous les jours dans l'après midi au bord du bayou St-Jean et troublent le quartier par leurs hurlements.

Ils insultent tous les blancs du voisinage et font de leur mieux pour pousser à bout leur patience.

Hier après-midi, vers trois heures, notre reporter a assisté de loin à une de ces scènes inouïes dont on lui avait parlé. Querelles, batailles, insultes il a remarqué tout cela.

Un nègre après avoir été battu par trois ou quatre de ses compagnons a été chercher un fusil à deux coups pour se venger d'eux. On a eu beaucoup de peine à lui arracher son arme.

Malgré ces désordres qui se répètent chaque jour à la Nouvelle-Orléans, la police ne fait pas une seule arrestation ; elle est sans doute trop occupée à garder M. Kellogg ou quelque autre, ne veut-elle pas porter une main audacieuse sur les frères et amis.

Enquête sur l'origine de l'incendie de la distillerie Excelsior.

Une enquête a été faite dernièrement devant le juge de paix Laresche, sur l'origine de l'incendie qui a éclaté il y a quelque temps dans la distillerie Excelsior, coin des rues Ferdinand et Chartres, dont M. T. A. Behan est le propriétaire.

Les soupçons n'étaient portés sur un homme du nom de Frank Murphy, un ex-watchman de l'établissement comme étant l'auteur de cet incendie.

Les dépositions de plusieurs témoins n'ont fait que confirmer ces soupçons, et Murphy a été arrêté samedi par l'agent spécial Devereaux, accusé du crime.

De tous les témoignages entendus celui de M. Jno. Shepard est le plus écrasant pour le prévenu.

Le voici textuellement :

"M. John Shepard, rue Ferdinand No 17. Dans la nuit de l'incendie, vers dix heures, j'étais couché sur mon lit et je lisais. Ma femme qui lisait également près d'une fenêtre, m'a averti qu'il y avait une lumière extraordinaire dans la distillerie.

Sans lui répondre une parole, je me suis levé et je suis descendu au second étage, j'habite le troisième ; et arrivé être arrêté sur un hangard donnant sur la distillerie, j'ai aperçu un homme du nom de Murphy ; il avait à la main un morceau de bois et du coton. J'ai remarqué qu'il avait aussi à côté de lui un petit vase dans lequel j'ai supposé qu'il devait y avoir de l'huile.

Attaché à ce vase, il y avait une ficelle. J'ai vu Murphy et un autre homme qui n'est inconnu mettre le feu à cette ficelle, qui a brûlé comme s'il y avait de la poudre dessus. Je suis retourné dans ma chambre et puis je suis descendu dans la rue et j'ai crié au feu.

Pendant que je descendais ma femme, Mme Shepard, a vu Murphy qui sortait de la batisse."

Frank Murphy ayant été appelé à se disculper devant le juge de paix Laresche a fait la déclaration suivante :

"Je demeure rue Urquhart et je suis employé comme gardien de la distillerie Behan. Depuis la nuit de l'incendie, le 23 août, je passe la nuit dans la distillerie et j'étais dans l'arrière de la bâtisse quand le feu s'est déclaré.

Je ne puis pas dire comment il a pris. Quand j'ai découvert le feu, j'ai remarqué qu'une des fenêtres était ouverte. J'ai couru chercher deux seaux d'eau pour l'éteindre et plusieurs personnes sont venues m'aider.

J'ai rencontré M. Webb vers neuf heures et nous étions ensemble pendant trois minutes à peu près, quand l'incendie s'est déclaré. J'étais seul dans la distillerie. Ma sœur est venue m'apporter mon souper. Je lui ai dit de rester près de la porte pendant que je faisais une tournée pour voir si tout était bien.

La personne qui a mis le feu aura probablement forcé la porte. Je ne sais pas qui cela peut être, mais je suppose que c'est la même personne qui a mis le feu à une autre bâtisse dans le voisinage, dans la même nuit.

On s'est servi dans les deux cas de la même matière inflammable.

J'ai été renvoyé le lendemain de l'incendie."

Encore deux petits incendies

A quatre heures et demie, hier après midi, le feu s'est déclaré dans la maison en bois, à un étage, rue Valence, entre Clara et Magnolia, appartenant à M. Alfred Eget et habitée par lui.

La bâtisse a été partiellement endommagée, et les pertes sont couvertes par une assurance de $500 dans la compagnie mutuelle Home.

Un quart d'heure plus tard le feu prenait dans la maison de M. G. Moller, coin Magnolia et Erato, par suite d'un défaut dans la cheminée d'une boulangerie voisine.

Il a été éteint rapidement et les dégâts sont insignifiants.

Théâtre de l'Opéra.

L'Opéra avait rouvert ses portes hier soir et une foule élégante s'y pressait pour assister à la représentation donnée par la Société Dramatique d'Orléans, qui a déjà ajouté plus d'une fois des lauriers artistes aux pur les planches.

Le spectacle se composait de la comédie en plusieurs actes, intitulée "*Cadoul*" —Cadoul qui a été interprétée avec beaucoup de verve et d'entrain par nos amateurs.

Il y avait bien près de mille personnes dans la salle ; le coup d'œil était donc charmant et faisait supporter la chaleur.

Nous devons des remerciements aux membres de la Société Dramatique d'Orléans pour l'agréable soirée que nous avons passée, et aux artistes amateurs du club, nous présentons en même temps nos félicitations sincères.

Les régattes du 14 septembre.

On annonce pour le 14 de ce mois une grande joute sur l'eau entre les différents clubs de canotage de la Nouvelle-Orléans, pour le titre de champion de l'Etat et divers prix qui seront accordés au vainqueur des régattes.

Les Pélicans, les Orléans, les Riverside et les Howards y prendront part, et comme tous ces clubs sont composés d'experts, la lutte sera difficile et le triomphe glorieux.

On peut voir dans la montre de Tyler, rue du Canal, une superbe bannière avec des bandes blanches, rouges et bleues sur laquelle sont gravés ces mots : "Champion de l'Etat," et plusieurs pièces d'argenterie, un bol de punch en argent massif et tout un service de thé.

Ces objets sont offerts par M. Dan Hickok et par M. C. T. Howard.

Le 14 septembre sera donc un grand jour de fête, et nos galants canotiers s'exercent toutes les après-midis pour les régattes.

Le club d'Orléans qui a retenu le superbe steamer "La Belle", afin de permettre à ses invités de suivre les courses, a eu la gracieuseté de nous envoyer des invitations, pour lesquelles nous le prions d'accepter nos remerciements bien sincères.

Young Men Democratic Club.

Les membres de ce club se sont réunis hier soir, en grand nombre, au coin des rues Remparts et Toulouse. Sur motion, les officiers suivants ont été élus :

Président, Léopold Lange; 1er vice-président, Dr. H. Bezou; 2d vice-président, Félix Legendre; 3ème vice-président, Thomas Arrata ; secrétaire, L. Fazende ; trésorier, Gustave Eifer.

Afin de protéger les étrangers naturalisés au bureau d'enregistrement du 5ème ward, un comité de quinze citoyens a été nommé. Cinq sur les quinze se trouvent tous les jours au pont, coin St. Pierre et Remparts.

Sur motion, l'*Abeille* et le *Bulletin* ont été désignés comme les journaux officiels du club.

Plusieurs orateurs ont parlé tant en anglais qu'en français et l'assemblée s'est ajournée.

Erreur de nom

On a pu lire hier dans l'*Abeille* que des coups de pistolet avaient été échangés lundi soir dans une réunion du club républicain du 4me ward, rue Burbigny entre Douane et Bienville, et qu'un nommé Louis Falk avait été blessé à la jambe droite. Nous avions écrit Louis Falk et le nom a été défiguré par une erreur typographique. M. Louis Falk, habitant lui-même le 4e ward, est un citoyen paisible incapable de se trouver mêlé à une bagarre d'aucun genre.

Séance du conseil municipal.

Le conseil municipal se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les administrateurs sont présents.

L'administrateur du département de la police, M. Brewster, présente son rapport du mois de septembre. Le total des frais se monte à $31,728,48. M. Turnbull qui a remplacé M. Schneider pendant son absence, présente l'état de comptes suivant du département des finances.

Restant en caisse, le 31 août	$ 43,670,98
Recettes du mois d'août	260,084,38
Total	$303,755,31
Dépenses totales	303,075,36
Restant en caisse le 31 août	$ 679,95

Le tableau suivant des taxes dues et non collectées est présenté ensuite :

Arrérage de taxes	Dues	Collectées	Dues
1869, 1870, 1871	Jul. 31, 1874	au août	août 31
1872	$ 1,328 27	$.....	$ 61,848 97
1873	1,877 22		168 177 27
1874, 1869	69,844 68	8,641 42	200,446 52
1870	105,772 04	1,485 42	202,286 62
1871	122,946 40	3,072 40	220,318 16
1872	139,112 66	11,456 84	227,7 4 01
1873	200,384 41	31,911 36	230,464 11
Total	$639,187,188 48	$60,3 6 59	$1,087,188 48

Le comité spécial des administrateurs rapporte favorablement sur la pétition de Mme Marguerite Cénac pour dommages et intérêts, à cause de la construction du canal de drainage, et recommande que trois experts soient nommés à cet effet.

Plusieurs communications et pétitions sont reçues et le conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.—8 sept. 1874.

Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	82	25
12 M.	90	31
3 P. M.	93	34
6 P. M.	86	30

Meubles de salle à manger, sideboard avec dessus en marbre,—$57 seulement, chez Jos. B. Hubbard, 122 Remparts.

LOTERIE. TROIS PRIX CAPITAUX DE $10,000 CHACUN.—Samedi prochain, 11 septembre, aura lieu un grand tirage au billet simple à la Loterie de la Louisiane, à midi. Le prix du billet est de $10 seulement. Il n'y aura que 10,000 billets et trois de ces billets gagneront $10,000 chacun. Voilà qui est séduisant ! Que de choses n'a-t-on pas pour $10,000, et qui ne tenterait pas de les gagner avec $10 !

LE PROCES RICHER.—L'affaire de M. Rouher contre le journal l'*Indépendance du Pas-de-Calais* a été plaidée hier au tribunal de St Omer. Le plaignant, on l'en souvient, reprochait au journal de l'avoir diffamé dans un article affirmant que des témoignages irréconciliables recueillis dans l'enquête qui se poursuit à Paris étaient dus aux tentatives faites sous sa direction pour "embaucher des soldats et y organiser dans toute la France une vaste affiliation bonapartiste".

Après avoir entendu Mes Mathieu et Jolibois, du barreau de l'Paris, pour le plaignant ; Me Fernand Desportes, du même barreau, pour le gérant du journal, le tribunal, conformément aux conclusions du ministère public, a rendu un jugement aux termes duquel, écartant la diffamation qui pouvait résulter de ces mots : "organiser une vaste affiliation bonapartiste ; mais attendu que ce qui précède ses réunions de vaillant dans la distillerie. Sans lui répondre une parole, je me suis levé et je suis descendu au second étage, j'habite le troisième ; et arrivé être arrêté sur un hangard donnant sur la distillerie, j'ai aperçu un homme du nom de Murphy ; il avait à la main un morceau de bois et du coton. J'ai remarqué qu'il avait aussi à côté de lui un petit vase dans lequel j'ai supposé qu'il devait y avoir de l'huile.

Attaché à ce vase, il y avait une ficelle. J'ai vu Murphy et un autre homme qui n'est inconnu mettre le feu à cette ficelle, qui a brûlé comme s'il y avait de la poudre dessus. Je suis retourné dans ma chambre et puis je suis descendu dans la rue et j'ai crié au feu.

Pendant que je descendais ma femme, Mme Shepard, a vu Murphy qui sortait de la batisse."

Frank Murphy ayant été appelé à se disculper devant le juge de paix Laresche a fait la déclaration suivante :

"Je demeure rue Urquhart et je suis employé comme gardien de la distillerie Behan. Depuis la nuit de l'incendie, le 23 août, je passe la nuit dans la distillerie et j'étais dans l'arrière de la bâtisse quand le feu s'est déclaré.

Je ne puis pas dire comment il a pris. Quand j'ai découvert le feu, j'ai remarqué qu'une des fenêtres était ouverte. J'ai couru chercher deux seaux d'eau pour l'éteindre et plusieurs personnes sont venues m'aider.

J'ai rencontré M. Webb vers neuf heures et nous étions ensemble pendant trois minutes à peu près, quand l'incendie s'est déclaré. J'étais seul dans la distillerie. Ma sœur est venue m'apporter mon souper. Je lui ai dit de rester près de la porte pendant que je faisais une tournée pour voir si tout était bien.

La personne qui a mis le feu aura probablement forcé la porte. Je ne sais pas qui cela peut être, mais je suppose que c'est la même personne qui a mis le feu à une autre bâtisse dans le voisinage, dans la même nuit.

On s'est servi dans les deux cas de la même matière inflammable.

J'ai été renvoyé le lendemain de l'incendie."

Encore deux petits incendies

A quatre heures et demie, hier après midi, le feu s'est déclaré dans la maison en bois, à un étage, rue Valence, entre Clara et Magnolia, appartenant à M. Alfred Eget et habitée par lui.

La bâtisse a été partiellement endommagée, et les pertes sont couvertes par une assurance de $500 dans la compagnie mutuelle Home.

Un quart d'heure plus tard le feu prenait dans la maison de M. G. Moller, coin Magnolia et Erato, par suite d'un défaut dans la cheminée d'une boulangerie voisine.

Il a été éteint rapidement et les dégâts sont insignifiants.

Théâtre de l'Opéra.

L'Opéra avait rouvert ses portes hier soir et une foule élégante s'y pressait pour assister à la représentation donnée par la Société Dramatique d'Orléans, qui a déjà ajouté plus d'une fois des lauriers artistes aux pur les planches.

Le spectacle se composait de la comédie en plusieurs actes, intitulée "*Cadoul*" —Cadoul qui a été interprétée avec beaucoup de verve et d'entrain par nos amateurs.

Il y avait bien près de mille personnes dans la salle ; le coup d'œil était donc charmant et faisait supporter la chaleur.

Nous devons des remerciements aux membres de la Société Dramatique d'Orléans pour l'agréable soirée que nous avons passée, et aux artistes amateurs du club, nous présentons en même temps nos félicitations sincères.

Les régattes du 14 septembre.

On annonce pour le 14 de ce mois une grande joute sur l'eau entre les différents clubs de canotage de la Nouvelle-Orléans, pour le titre de champion de l'Etat et divers prix qui seront accordés au vainqueur des régattes.

Les Pélicans, les Orléans, les Riversides et les Howards y prendront part, et comme tous ces clubs sont composés d'experts, la lutte sera difficile et le triomphe glorieux.

On peut voir dans la montre de Tyler, rue du Canal, une superbe bannière avec des bandes blanches, rouges et bleues sur laquelle sont gravés ces mots : "Champion de l'Etat," et plusieurs pièces d'argenterie, un bol de punch en argent massif et tout un service de thé.

Ces objets sont offerts par M. Dan Hickok et par M. C. T. Howard.

Le 14 septembre sera donc un grand jour de fête, et nos galants canotiers s'exercent toutes les après-midis pour les régattes.

Le club d'Orléans qui a retenu le superbe steamer "La Belle", afin de permettre à ses invités de suivre les courses, a eu la gracieuseté de nous envoyer des invitations, pour lesquelles nous le prions d'accepter nos remerciements bien sincères.

Young Men Democratic Club.

Les membres de ce club se sont réunis hier soir, en grand nombre, au coin des rues Remparts et Toulouse. Sur motion, les officiers suivants ont été élus :

Président, Léopold Lange; 1er vice-président, Dr. H. Bezou; 2d vice-président, Félix Legendre; 3ème vice-président, Thomas Arrata ; secrétaire, L. Fazende ; trésorier, Gustave Eifer.

Afin de protéger les étrangers naturalisés au bureau d'enregistrement du 5ème ward, un comité de quinze citoyens a été nommé. Cinq sur les quinze se trouvent tous les jours au pont, coin St. Pierre et Remparts.

Sur motion, l'*Abeille* et le *Bulletin* ont été désignés comme les journaux officiels du club.

Plusieurs orateurs ont parlé tant en anglais qu'en français et l'assemblée s'est ajournée.

Décédé, samedi, 5 septembre 1874, à l'âge de soixante ans, SOLOMON SCHONFELD, habitant de la Nouvelle-Orléans depuis 35 ans.

Décédé à Donaldsonville (La.) le 7 septembre à 1 heure du matin, à l'âge de 18 ans, FRANÇOIS LIMTANG FORTIER, fils de Herbert Fortier et de Delphine Barry.

Décédé mardi soir, 8 septembre 1874, à 10 heures 30 minutes, GEO. SCHMIDT, âgé de trente-quatre ans et 3 mois, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à deux heures du soir. La convoi funèbre partira de sa dernière résidence No 68, rue Bienville, près celle Marais.

Salle de l'Association de Bienfaisance des Jeunes-Gens.—8 septembre 1874.—Les officiers et les membres de l'Association de Bienfaisance des Jeunes-Gens sont requis de s'assembler à leur salle, aujourd'hui 8 septembre, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'effet de rendre le dernier et triste tribut de respect à leur défunt frère GEO. SCHMIDT.

Par ordre, R. MALMANT, vice-président.
J. BRICCHAMAT, secrétaire.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1874.—Avis est donné aux membres de cette Association de la mort de J. G. McLEARN, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 1er août 1874 ; de la mort de Peter Werckle, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1874 ; et de la mort de A. C. D. Barbier, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 24 juillet 1874. Ils sont requis, sans autre avis, de se payer pour aux bureaux de l'Association, No. 19 de la rue du Camp, d'ici au 14 octobre 1874, à 3 heures de l'après-midi, et d'y payer $1 20 sur chacun de ces décès.

6 sept—7t R. R. TOUNG, secrétaire.

Quartier-général des Etats Ward Rough & Ready Democratic Club.—Les membres de ce bataillon sont sommés d'y avoir leur réunion ce soir à huit heures et demie, au local habituel, coin Hôpital et Chartres. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du président, G. MORRI.
J. D. BOURRIE, Secrétaire. 9 sept—1t.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

Les personnes qui ont des dépôts à la banque des Citoyens sont informées qu'elles peuvent recevoir des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant six pour cent d'intérêt l'an, payables à six, douze et dix huit mois—lesquels certificats (même en sous échus) seront reçus en paiement DE TOUTES SOMMES DUES A LA BANQUE, soit pour billets escomptés, prêts d'actions hypothécaires (dès en sous) soient en lettres de change.

Le total des dépôts y compris l'or, est de moins de $50,000 lesquels que les sommes dues à la banque et qui sont la garantie des porteurs de certificats n'élèvent à plus de $1,000,000 contre $1,000,000 en billets de banque.

Les déposants qui sont malheureusement privés de leur argent pour le moment, verront qu'il n'est pas nécessaire de vendre leurs CHÉQUES à des TAUX EXHORBITANTS, et que la commission demandée de la banque vient de ce que les débiteurs ne se sont pas acquittés envers elle.

On tient tous les efforts faits pour amener des retards les paiements.

Je profite de cette occasion pour m'excuser des déposants de l'indulgence qu'ils ont montrée envers la banque.

JOHN G. GAINES, Président.
Nelle-Orléans, 6 septembre 1874. 6 sept—6t.

En débarquement
du navire Avenir, venant de Marseille,

800 Paniers Huile d'Olive de A. Paget
500 Barriques Vin Fourmiste Vin de grage de Cette
500 quarts & huitièmes Porto et Sherry.
— EN MAGASIN —
1000 Caisses Cerises à Eau-de-vie
1000 " Vinaigre de Vin blanc
10 Barils
10 Pipes Fin vieux
50 Barriques Vin Rouge.
10 " Champagne
200 Barriques Vin rouge P. Clermont & Cie.
200 " " " " A. Sendron.
200 Caisses Vin Muscat de Frontignan
100 " Genièvre de Hollande.
Nos 9 & 11 rue Jefferson entre Chartres & Levée.
Sept—6t

EN DEBARQUEMENT
du navire AVENIR
Venant de Marseille et à vendre par le soussigné

50 Barriques Vin rouge Sunn
Cette Supérieur.
100 Jarres Huile d'Espagne.
10 Caisses Papier Cigarette Pure Soie.

JOSE BARBA,
No 235, rue VIEILLE-LEVEE.
9 sept—5 t.

PORTO
RICO par le steamship "Alice,"
30 quarts vieux porto (Espagne).
A vendre par
Sept—6t J. PLAISANT
No. 2 rue St Louis.

A louer